



**Bourse du Syndicat du personnel de soutien
de l'Université du Québec à Rimouski¹**

**1 bourse équivalent aux frais de scolarité
pour une session à temps complet**

Dans le cadre des campagnes de financement de la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski, le Syndicat du personnel de soutien de l'UQAR (SCFP, s. l. 1575) participe, de 2017 à 2021, à la remise d'une bourse annuelle à un étudiant² inscrit à temps complet à l'UQAR, campus de Rimouski ou de Lévis.

Valeur de la bourse :

Une (1) bourse équivalent aux frais de scolarité* pour une session à temps complet (*frais pour les étudiants québécois).

Modalités d'éligibilité :

- Être l'enfant légitime d'un membre du Syndicat du personnel de soutien de l'UQAR et fournir un certificat de naissance ou d'adoption légal;
- Être inscrit(e) à temps complet à l'UQAR dans un programme d'études au baccalauréat ou aux cycles supérieurs à la date limite d'abandon des cours sans remboursement;
- Selon la politique d'attribution de la bourse du S.C.F.P.-1575, une étudiante ou un étudiant peut recevoir la bourse plus d'une fois.

Modalités d'attribution :

Le syndicat fera une présélection des candidatures. Un tirage au sort se fera parmi les candidatures admissibles reçues. **Seul le récipiendaire sera avisé de la sélection.**

Les dossiers devront inclure les documents suivants :

- Certificat de naissance ou d'adoption légale;
- Photocopie de l'horaire de cours de l'UQAR.

Cheminement des dossiers de candidature :

La demande doit être déposée avant le jeudi 26 septembre 2019, 16 h 30.

Pour le **campus de Rimouski** : au bureau du SCFP, s. l. 1575, **local E-309**

Pour le **campus de Lévis** : par **courrier interne** au bureau du SCFP, s. l. 1575, **local E-309.**

Seuls les dossiers **sous format papier** seront considérés. **Notez que les dossiers seront traités confidentiellement.**

¹ Le concours s'adresse aux étudiants inscrits à temps complet dans tous les programmes d'études dispensés par l'UQAR sur les deux campus.

² En vue d'alléger ce texte, on n'y emploie généralement que le masculin pour désigner les femmes et les hommes.